



Ville de Nouméa



VILLE DE NOUMEA

Rapport sur le Prix et la Qualité du Service de collecte des déchets ménagers et assimilés

SYNTHESE

Exercice 2018



La répartition des compétences

L'évacuation et le traitement des ordures ménagères est une mesure de salubrité publique qui est donc du ressort des communes en vertu de l'article L131-2 du Code des Communes de Nouvelle-Calédonie.

La Ville de Nouméa assure la collecte des déchets en porte-à porte ou en points d'apports volontaires tandis que la gestion des déchèteries et le traitement des déchets ont été confié au Syndicat intercommunal du Grand Nouméa (SIGN).

Le présent rapport traite de la collecte communale des déchets de la Ville de Nouméa.

L'organisation du service déchets de Nouméa

L'exploitation du service est assurée via 6 marchés publics de fournitures et prestations de service qui recouvrent :

- La fourniture des bacs et des colonnes d'apport volontaire
- La maintenance des colonnes
- La collecte des bacs et des colonnes d'apport volontaires
- La gestion des abonnés

Le service déchets de la Ville de Nouméa est géré :

- par la Division de la Performance des Services Délégués pour le suivi des marchés et la prévention des déchets ;
- par la Direction des Finances pour le suivi de la régie de recettes.

Le service rendu aux usagers

▪ La prévention des déchets :

La mise en œuvre du Plan local de réduction des déchets qui bénéficie d'un cofinancement par l'ADEME et la Province Sud a été poursuivi avec 11 actions prévues sur 12 qui ont pu être au moins en partie déployées auprès des habitants de Nouméa avec en particulier 820 habitants formés dans les ateliers écocitoyens et 4000 personnes touchés par les campagnes de sensibilisation.

▪ Le bilan quantitatif de déchets collectés :

En 2018, 45 337 tonnes de déchets ont été réceptionnées pour traitement par le service du SIGN dont 22% de déchets valorisables, essentiellement des déchets verts mais également les déchets suivants :

- Verre
- Ferrailles - aluminium
- Déchets d'équipements électriques et électroniques
- Papiers-cartons, Plastiques
- Vêtements
- Huiles-Batteries-piles

Parmi ce tonnage, le service de collecte communal a concerné 27 901 tonnes dont:

- 27 385 tonnes collectées en porte-à-porte (98%)
- 516 tonnes collectées en points d'apport volontaires (1,8%)
- 3,50 tonnes collectées au moment de la Semaine européenne de réduction des déchets (0,2%)

Le tonnage de déchets résiduels collecté par le service communal est en baisse de -4% par rapport à 2017. Le tonnage de déchets valorisables collectés a en revanche progressé de 22% en lien avec l'augmentation des quantités de déchets verts collectés.

▪ Les réclamations :

Le nombre de réclamations reçues en 2018 (502) a poursuivi sa diminution après la baisse déjà observée en 2017 : -65%. La principale cause de réclamation concerne des bacs non collectés.



Le financement du service aux usagers

Les charges du service public des déchets sont restées stables : +0,87% par rapport à 2017 pour s'établir à 1 301 158 442 F CFP.

Pour couvrir ces charges, le service dispose principalement des recettes de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM). Son tarif n'a pas évolué en 2018 par rapport à 2017. Le montant de la REOM pour un abonné équipé d'un bac de 120 L s'est établi à 31 860 F CFP par an pour une collecte 3 fois par semaine et 52 980 F CFP par an pour une collecte 6 fois par semaine.

Au total les recettes du service se sont élevées en 2018 à 1 298 743 998 F CFP.

Avec un résultat de -2,8 M F CFP, le budget du service a donc été pratiquement équilibré. Le compte administratif fin 2018 fait d'ailleurs apparaître un solde d'exécution (hors restes à réaliser) qui reste largement positif de 215 M F CFP.

Conclusions et perspectives

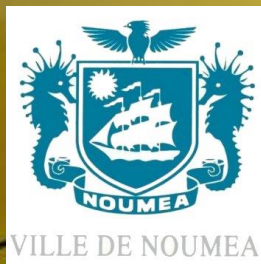
La Ville de Nouméa offre un service important et complet de prise en charge des déchets ménagers et assimilés produits sur son territoire, avec un coût qui reste maîtrisé, que ce soit par les différentes collectes en porte-à-porte (OM et DMV) comme à travers le réseau de 3 Quais d'Apport Volontaire et 34 Points d'Apport Volontaire.

Les perspectives relatives à l'amélioration de la qualité du service rendu pour l'année 2018 sont :

- L'acquisition de données statistiques sur les levées de bacs de collecte en porte à porte, afin de programmer un passage à 2 collecte hebdomadaire pour les particuliers ;
- L'optimisation des indicateurs de performance et de suivi des résultats pour les marchés de collecte ;
- La poursuite du Plan local de réduction des déchets ;
- Le renouvellement, lors de la SERD 2018, de l'opération pilote de collecte des déchets dangereux issus des ménages ;
- L'amélioration de la synergie des politiques publiques en matière de gestion des déchets en instaurant des réunions transversales régulières avec la Province Sud et le SIGN.



Ville de Nouméa - Service public des déchets



Le tri, c'est pour toi aussi



SERVICE PUBLIC DE PREVENTION ET DE COLLECTE DES DECHETS

Exercice 2018





Le service public des déchets

L'évacuation et le traitement des ordures ménagères est une mesure de salubrité publique qui est donc du ressort des Communes en vertu de l'article L131-2 du Code des Communes de Nouvelle-Calédonie. La Ville de Nouméa a défini à cette fin le cadre réglementant les collectes des déchets ménagers et assimilés sur son territoire au sein de l'Arrêté N°2015/4507 du 31 décembre 2015.

La gestion du service public des déchets est assurée dans le respect des principes:

- **Égalité de traitement des usagers**
- **Continuité du service public**
- **Adaptabilité du service public**

Synthèse de l'année 2018 sur le service de Nouméa

- Le service de Nouméa comprenait à la fin de l'exercice **18 064 abonnés actifs**.
- Sur l'exercice, 45 337,24 tonnes de déchets ont été traités via le service intercommunal de gestion des déchets dont **27 901 tonnes** ont été collectés par le service communal de la Ville de Nouméa auprès des abonnés.
- Sur les 45 337,24 tonnes de déchets traitées, **9 955 tonnes** étaient des déchets valorisables, soit **22%** du total.
- **4 000** habitants sensibilisées et **820** personnes formées à la prévention et au tri des déchets en 2018.
- Le coût de la prévention et de la collecte des déchets s'est élevé en 2018 à **928 Millions F CFP** en augmentation de 2,9% par rapport à 2017.
- La facture annuelle pour un abonné disposant d'un bac classique de 120 L est restée inchangée par rapport à 2017 à **31 860 F CFP** pour une collecte 3 fois par semaine et **52 980 F CFP** pour une collecte 6 fois par semaine.



Principales réalisations de l'année 2018

- Finalisation de l'enquête de dotation et puçage des bacs.
- Réalisation d'une enquête sur les perceptions et les comportements des administrés face à leurs déchets
- Mise en place d'une collecte séparative des D3E au sein de la collecte des déchets volumineux.

Perspectives pour les futurs exercices

- Poursuite de la clarification des conditions en matière d'accès au service et d'obligation de paiement de la redevance pour enlèvement des ordures ménagères ;
- Poursuite de la mise en œuvre du Plan local de prévention des déchets ;
- L'acquisition de données statistiques sur les leviers de bacs de collecte en porte à porte, afin de programmer un passage à 2 collecte hebdomadaire pour les particuliers ;
- La révision de l'ensemble des tournées de collecte des ordures ménagères afin de les optimiser (répartition des temps de travail, des kilométrages...) ;
- L'optimisation des indicateurs de performance et de suivi des résultats pour les marchés de collecte ;
- Le renouvellement, lors de la SERD 2018, de l'opération pilote de collecte des déchets dangereux issus des ménages ;
- L'amélioration de la synergie des politiques publiques en matière de gestion des déchets en instaurant des réunions transversales régulières avec la Province Sud et le SIGN.



SOMMAIRE

1.	Les caractéristiques du service déchets Nouméa.....	5
	Les abonnés du service	5
	Les quantités de déchets collectées	6
2.	L'organisation du service déchets de Nouméa	9
	La prévention des déchets	9
	La collecte des déchets	13
3.	Organisation de la gestion du service déchets de Nouméa	17
	La répartition des compétences	17
	Les moyens de la Ville de Nouméa	18
	Les contrats de prestation de service	19
	Les réclamations reçues par le service déchets	20
4.	Les aspects financiers du service déchets de Nouméa	21
	Les charges du service	21
	Les recettes du service	23
	L'endettement du service	26

1. Les caractéristiques du service déchets Nouméa

Les abonnés du service

Le service déchets couvre le territoire de la commune de Nouméa qui comptait au dernier recensement 99 926 habitants (2014).

Une enquête de dotation visant à mettre à jour et fiabiliser la base de données a été conduite sur le service déchet sur la période 2017-2018. A l'issue de cette opération fin 2018, il a été recensé **18 064 abonnés** sur le service de collecte des déchets de Nouméa.

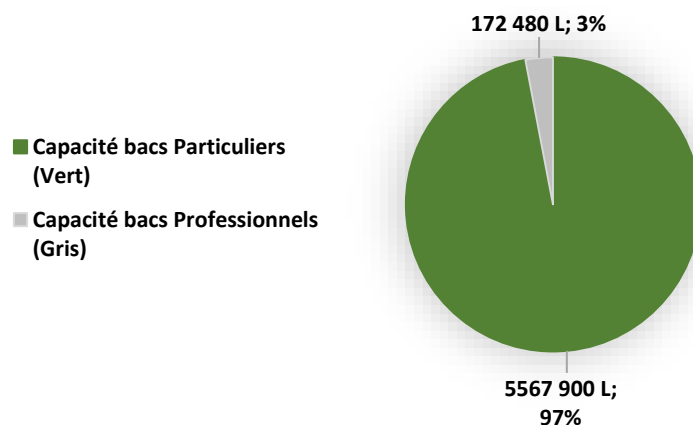
Sur l'année 2018 il y a eu :

- 883 demandes de nouvelles inscriptions
- 4 849 résiliations effectuées

Les particuliers disposent d'un bac à couvercle vert tandis que les professionnels disposent d'un bac à couvercle gris sur le périmètre du Centre-Ville et du Quartier Latin. Les **24 531 bacs** mis à disposition des abonnés représentent un volume total de **5 740 380 L**.



Répartition des bacs domestiques et professionnels





Les quantités de déchets collectées

■ Quantités de déchets globales collectées sur le périmètre de Nouméa

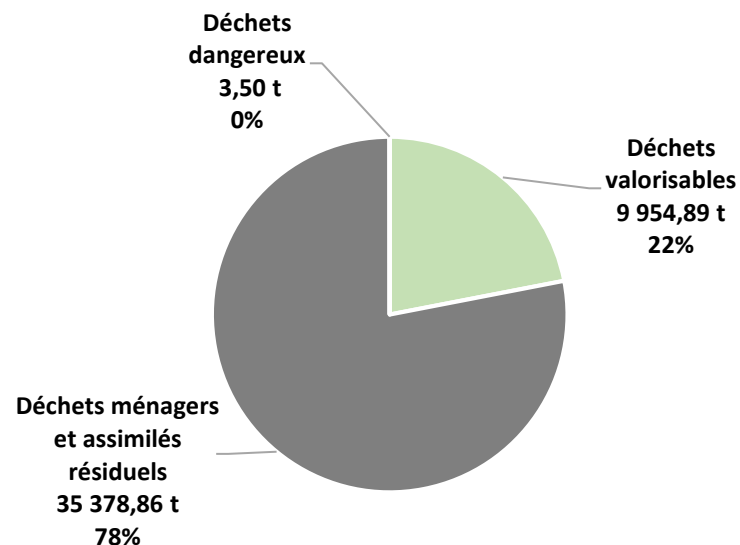
En 2018, **45 337 tonnes de déchets ménagers et assimilés** (en baisse de **2%** par rapport à 2017) ont été collectés par le territoire de Nouméa au travers des installations communales et intercommunales (porte à porte, points et quai d'apports volontaires et collectes spécifiques) dont :

- **9 954,89 tonnes** de déchets **valorisables**
- **35 378,86 tonnes** de déchets **ménagers et assimilés résiduels**
- **3,50 tonnes** de déchets **dangereux**

Les déchets valorisables collectés en 2018 comprenaient :

Déchets verts	7 064 t
Verre	745 t
Ferraille	699 t
Déchets d'équipements électriques et électroniques	577 t
Papiers-Journaux-Revues-Magasins	342 t
Cartons	254 t
Batteries	125 t
Plastiques	63 t
Aluminium	26 t
Huiles	24 t
Vêtements	23 t
Câble	6 t
Piles	4 t
Métaux non ferreux	3 t

Répartition des déchets collectés en 2018 à
Nouméa



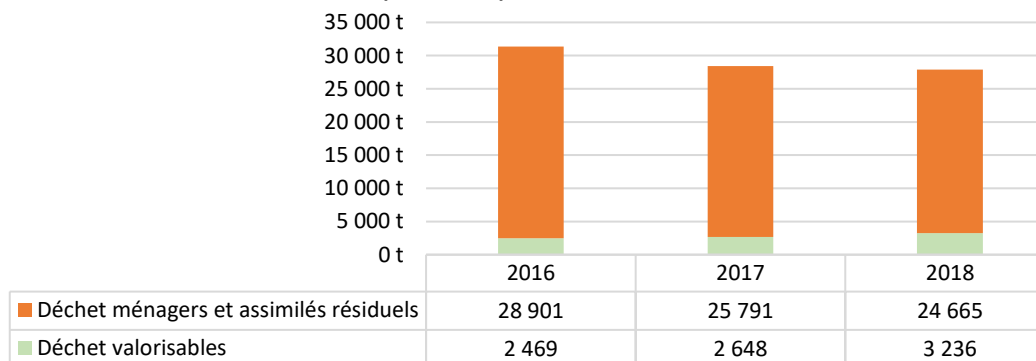


■ Quantités de déchets collectées par le service communal auprès des abonnés

En 2018, au sein des 45 337 tonnes précédentes, le service communal a collecté directement **27 901 tonnes** de déchets via la collecte en porte-à-porte ou les points d'apport volontaire (en baisse de -2% par rapport à 2017), dont :

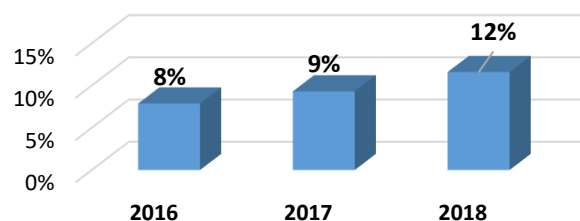
- **3 236 tonnes** de déchets **valorisables** collectés séparément : déchets verts, papier, canettes aluminium, verre, déchets d'équipement électriques et électroniques (en hausse de +22%)
- **24 665 tonnes** de déchets **ménagers et assimilés résiduels** (en baisse de -4%)

Evolution des quantités de déchets collectés par le service communal auprès des abonnés
(en tonnes)



Les quantités de déchets valorisables et les déchets ménagers résiduels collectés ont évolué selon une courbe inverse avec une part des déchets valorisables qui a augmenté :

Part des déchets valorisables dans les déchets collectés par le service communal auprès des abonnés

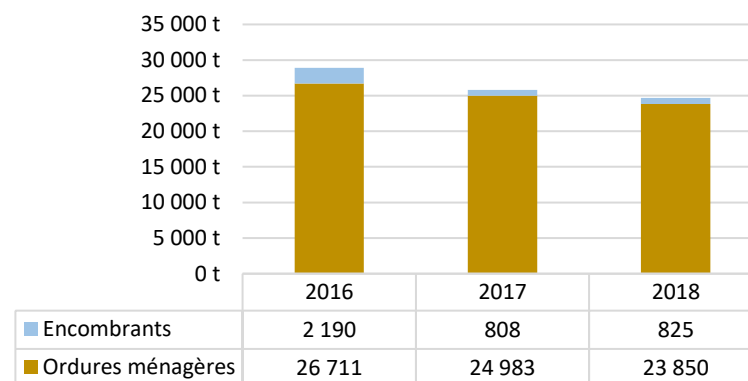




La baisse de la quantité de déchets ménagers résiduels collectée (- 4%) est liée :

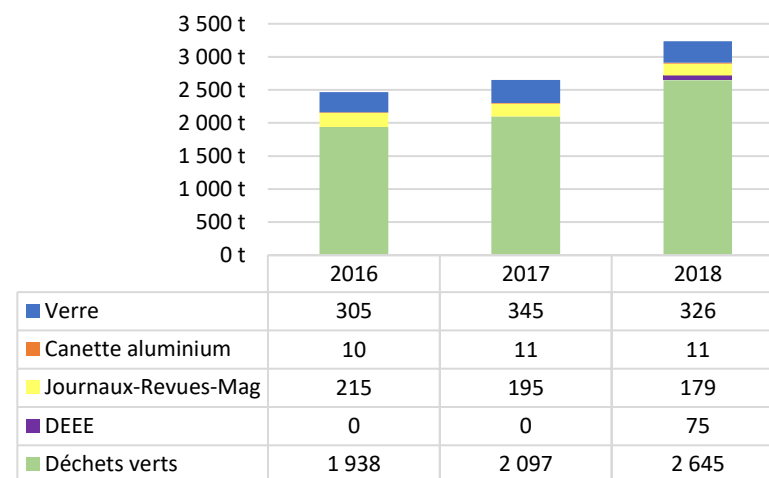
- d'une part à la baisse des déchets résiduels produits par les abonnés,
- d'autre part à la sortie d'un certain nombre de résidences du service de collecte communal des déchets.

Evolution des quantités de déchets ménagers et assimilés résiduels collectés par le service communal auprès des abonnés



La hausse des déchets valorisables collectés est liée aux déchets verts qui ont progressé de +26% alors que les déchets recueillis aux points d'apport volontaire ont reculé de -6%.

Evolution des quantités de déchets valorisables collectés par le service communal auprès des abonnés



2. L'organisation du service déchets de Nouméa

La prévention des déchets

En 2016, la Ville de Nouméa a formalisé sa stratégie municipale déchets pour la période 2017-2027. Dans le cadre de cette stratégie, le service déchets a mis en place un **Plan Local de Prévention des Déchets (PLPD)** trisannuel. Le PLPD actuel court sur la période 2017-2019

- **Synthèse des actions du PLDP**

Sur l'année 2018, les actions récurrentes suivantes ont été poursuivies :

- Formation au compostage et aux éco-geste au cours d'ateliers écocitoyens dont un nouveau thème « Bébé au naturel » : **820 habitants formés**
(Compostage ; Débuter le zéro déchet ; Produits cosmétique ; Produits ménagers ; Jardiner au naturel ; Brico-palette ; Bébé au naturel)
- Equipements des foyers formés en composteurs individuels (la ville participe à 80 % à l'achat du composteur) : **134 foyers équipés**
- Sensibilisation à la prévention des déchets : **4 000 touchées**
- Collectes des biodéchets sur le marché municipal dans un « frigo solidaire » : **200 kg de biodéchets évités**

Au-delà de ces actions, de nouvelles opération ont été conduites en 2018 :

- La réalisation d'une étude sur la perception et les comportements des administrés face à leurs déchets
- La réalisation d'une étude en interne sur les déchets de la collectivité
- L'accompagnement financier à la mise en place de la conférence « zéro déchet »

Depuis son lancement, les résultats principaux du PLPD sont les suivants :





Action	Objectifs principaux 2018	Résultats principaux	
Communiquer largement sur la prévention des déchets	Campagne de communication SERD Développer la communication sur le programme de compostage	SERD : atteint Compostage : non atteint	
Mettre en place des animations sur la prévention et le tri des déchets	Sensibiliser 4500 personnes	4000 personnes sensibilisées 10 événements couverts	
Développer des ateliers sur la prévention des déchets	Former 180 personnes	509 personnes formées	
Étudier la perception des administrés à la prévention et au tri des déchets	Enquête de perception	Enquête finalisée 384 personnes interrogées	
Développer le compostage pavillonnaire	Former 600 personnes	311 personnes formées	
	Équiper 520 foyers	134 foyers équipés en 2018	
	Etude de satisfaction et étude sur les pratiques	Réalisées	
Développer le compostage collectif	Lancer 1 projet pilote	Non atteint	
Développer le compostage municipal	Étude sur les gros producteurs de déchets	Étude en cours Mise en place d'un frigo solidaire	
Réduire et recycler les déchets de l'administration	Réaliser une étude sur les gisements déchets produits	Étude finalisée	
	Réduire et détourner l'enfouissement les gisements de déchets dangereux produits par l'administration	Partiellement atteint	
Développer le réemploi dans l'administration	Favoriser le recours au réemploi pour les agents de la collectivité	- Mise en place de 16 Pass livre - Opération dons de Noël lors de la SERD : 300 jouets collectés	
Promouvoir le don des textiles	Améliorer qualitativement l'action	Entretien des bornes	
Mobiliser les acteurs pour détourner les gisements de déchets dangereux	Mettre en place des opérations pilote de collecte des déchets diffus spécifiques	3,5 Tonnes de déchets dangereux collectés	
Promouvoir l'éco-consommation sur les festivités	Accompagner les organisateurs à mettre en œuvre des actions de prévention	Prêt et dons (6850) de gobelets Mise à disposition de point d'apport volontaire sur les événements Nouméa Plage et JMO	

▪ Les outils de communication

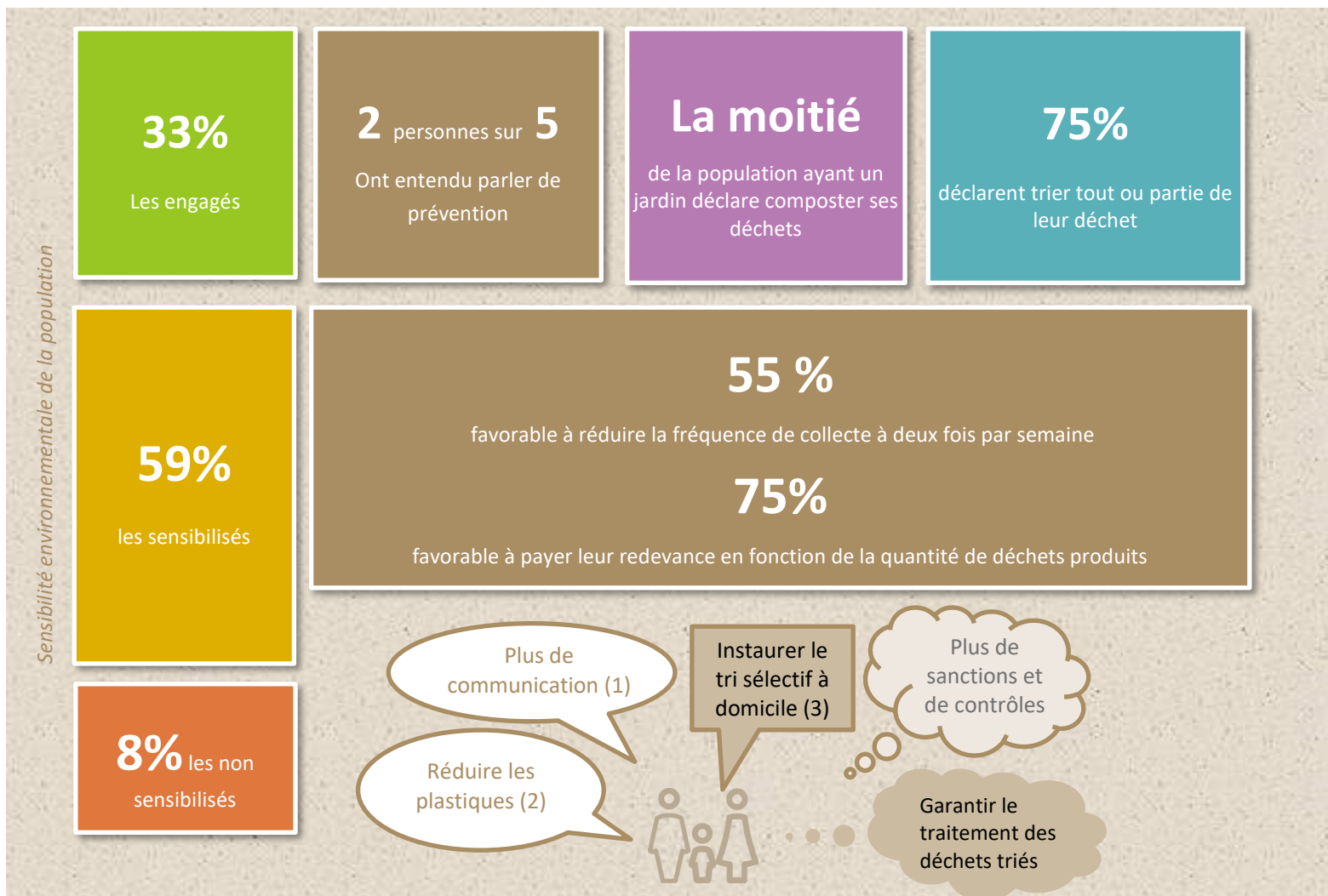
Les outils de communication de la Ville dédiés aux déchets sont :

- Le site internet de la ville
- Le guide « que faire de ses déchets à Nouméa » et le mémo tri
- Le stand d'animation « prévention et tri des déchets »
- Le numéro vert 050 060



▪ L'enquête sur la perception et les comportements des administrés face à leurs déchets

En 2018, une étude a été conduite auprès des habitants de la ville de Nouméa. Les principales conclusions en sont les suivantes :





La collecte des déchets

■ Organisation générale de la collecte

La collecte des déchets gérée par le service communal de Nouméa comprend :

- La collecte en **porte-à-porte** pour :
 - Les déchets verts,
 - Les encombrants,
 - Les ordures ménagères résiduelles.
- La collecte en **points d'apport volontaire** pour :
 - Les papiers, journaux, revues et magazines,
 - Les canettes en aluminium,
 - Le verre.

Les abonnés du service déchet de Nouméa ont également accès aux **déchèteries** gérées par le SIGN sur le Grand Nouméa et dont 3 se trouvent sur le territoire de Nouméa à Ducos, Magenta et PK5.

Les **déchèteries** collectent séparément :

- | | |
|--|--|
| • Déchets verts | • Gros électroménager froid et non froid |
| • Encombrants | • Piles |
| • Verre | • Huiles |
| • Aluminium | • Cartons |
| • Ampoules basse consommation, tubes fluorescents et LED | • Papiers-Journaux-Revues-Magazines |
| • Matériel informatique et de télécommunication | • Plastiques |
| • Batteries | • Vêtements |
| • Câble | • Textile |
| • Ferraille | |
| • Métaux non ferreux | |

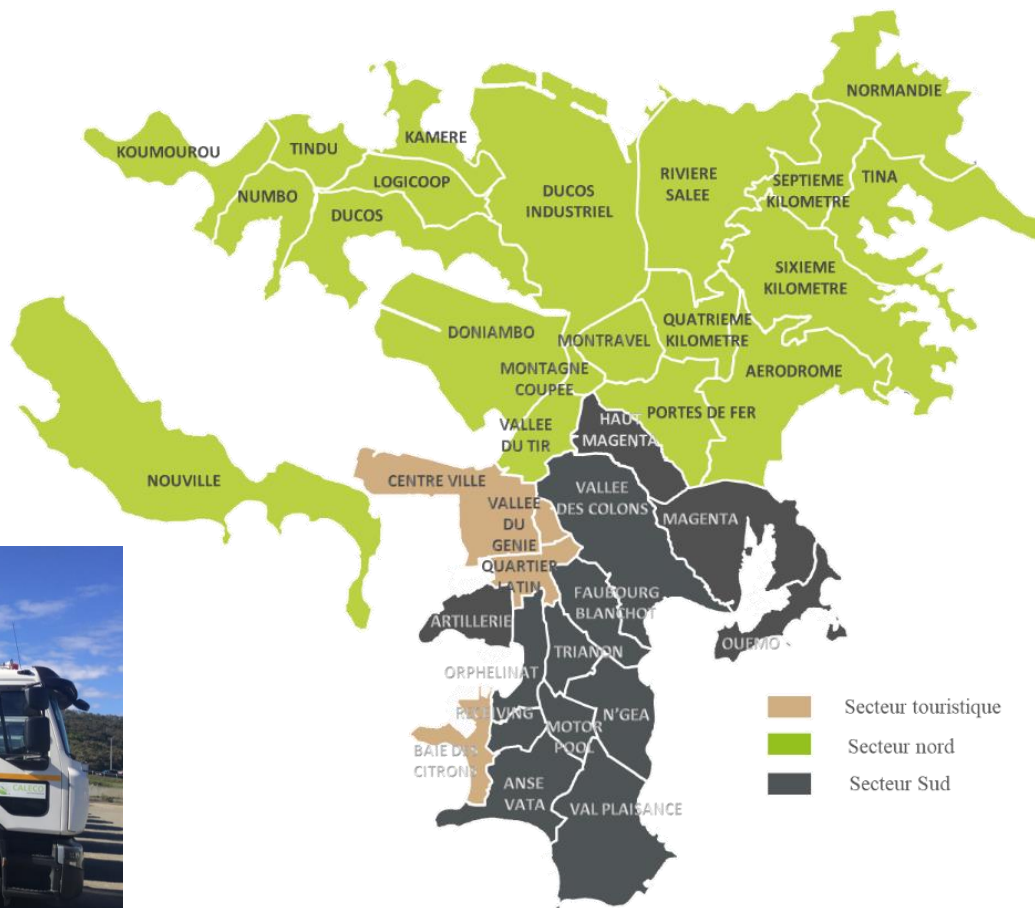


▪ La collecte communale en porte-à-porte (PAP)

Les déchets ménagers sont collectés :

- Dans le secteur Nord, 3 fois par semaine
- Dans le secteurs Sud, 3 fois par semaine
- Dans le Centre-ville, du Quartier latin et des Baies :
 - 3 fois par semaine pour les particuliers
 - 6 fois par semaine pour les professionnels

Une fois collectées, les ordures ménagères sont transportées au Centre de Transit de Ducos où les déchets sont rechargés dans des camions de grande capacité pour être acheminés vers l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux de Gadjì à Païta.



La collecte des ordures ménagères est réalisée au moyen de :

- 10 bennes à ordures ménagères (19 tonnes)
- 3 mini-bennes (7,5 tonnes et 3,5 tonnes) pour les voies étroites.

La collecte des déchets ménagers mobilise 49 personnes, dont 14 chauffeurs et 25 ripeurs.



Les déchets verts et les encombrants (déchets ménagers volumineux) au sein desquels sont distingués les **déchets d'équipements électriques et électroniques** sont collectés à la demande dans la limite de **4 demandes de 2 m³ par abonné et par an**.

La collecte déchets ménagers volumineux est réalisée au moyen de

- 2 camions grues de caisson de 30 m³
- 1 benne à ordures ménagères dédiées (19 tonnes)
- 1 véhicule plateau (DEEE).

Elle mobilise 10 personnes dont 4 chauffeurs-grutier, 2 rippeurs et 3 grutiers.



▪ La collecte communale en points d'apport volontaire (PAV)

34 points d'apport volontaire permanents sont implantés sur le territoire communal. Chacun comprend 3 colonnes :

- 1 pour le Verre
- 1 pour les journaux, revues, magazines
- 1 pour les canettes en aluminium

Des points d'apports ponctuels peuvent être mis à disposition pour des événements spécifiques. En 2018, cela a concerné :

- « Nouméa Plage » à l'anse vata,
- « Journée Mondiale de l'Océan » à l'aquarium,



La fréquence de collecte de chaque colonne lui est propre. Elle dépend de sa vitesse de remplissage. Le taux de remplissage est contrôlé quotidiennement. Et l'entretien des colonnes est réalisé semestriellement.

La collecte est réalisée au moyen d'un camion grue équipé d'un caisson de 30 m³ équipé d'un crochet. Elle mobilise 1 personne pour la surveillance et 1 chauffeur-grutier accompagné d'1 chauffeur contrôleur.

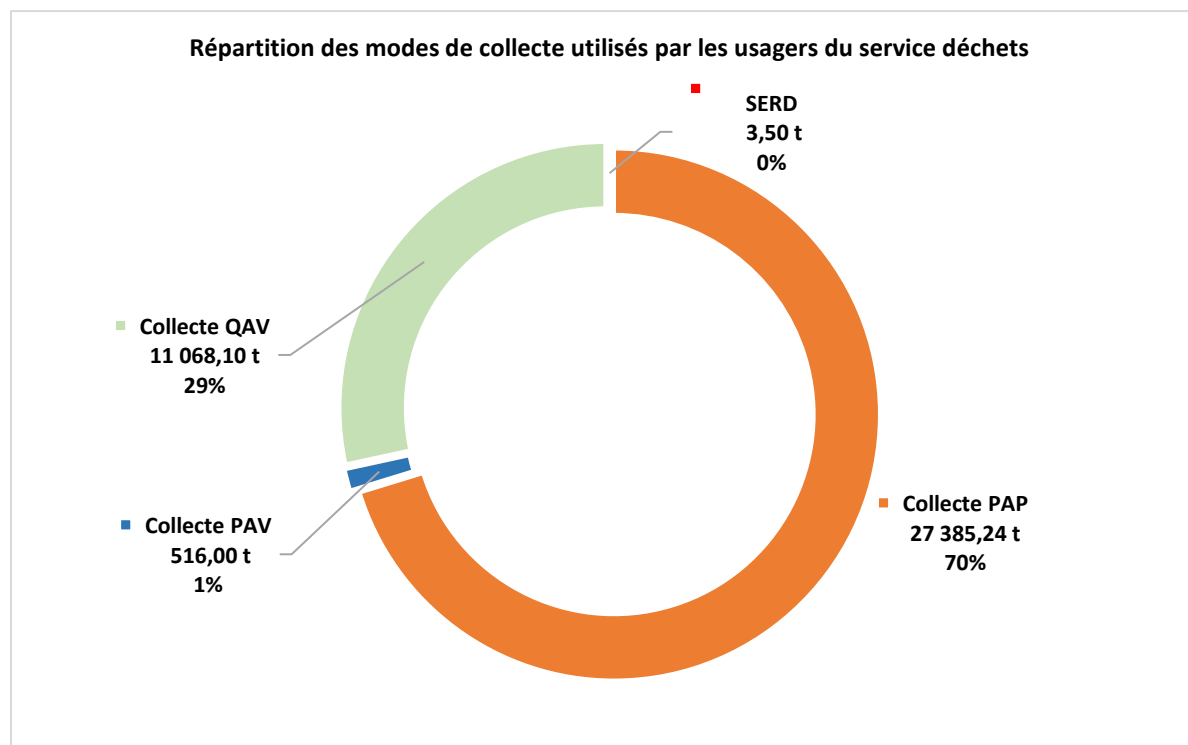
Les sites les plus utilisés sont :

- | | |
|-------------------------|--------------------------------|
| • Casino Port Plaisance | • Géant Sainte-Marie |
| • CHT de Magenta | • Maternelle les Frangipaniens |
| • Ecole Risbec | • Parking de l'hippodrome |
| • Ecole Mermoud | • Rond-point N'GEA |

En 2018, le service a par ailleurs déploré :

- 13 colonnes incendiées (12% du parc)
- 139 intervention de nettoyage de tags

▪ Bilan sur les modes de collecte utilisés par les usagers de Nouméa



PAP	Porte-à porte
PAV	Point d'apport volontaire
QAV	Quais d'apport volontaire (déchèteries)
SERD	Pont d'apport ponctuel de la Semaine européenne de la réduction des déchets



3. Organisation de la gestion du service déchets de Nouméa

La répartition des compétences

La gestion des déchets réalisée par le service communal de la Ville de Nouméa comprend les étapes suivantes :

- La collecte en porte-à-porte auprès des usagers abonnés au service
- La gestion du tri et la valorisation des déchets issus de la collecte sélective en porte-à-porte
- La collecte sur les points d'apport volontaires mis à la disposition des abonnés du service
- La gestion des abonnés du service et le recouvrement de la Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)

En vertu de la dernière modification des statuts SIGN (Syndicat Intercommunal du Grand Nouméa) du 06 août 2013, la commune de Nouméa lui a transféré au les compétences suivantes :

- Obligatoire :
 - La gestion du et l'exploitation du service public du tri, du transport, du traitement, du stockage et de la valorisation des déchets ménagers et assimilés
- Optionnelles :
 - L'exploitation des quais d'apport volontaires (QAV) également appelés déchèteries qui comprend la réception, la gestion du tri et la valorisation des déchets qui y sont apportés ;
 - Le transport à partir des unités de regroupement des points d'apport volontaire, la gestion du tri et la valorisation des déchets concernés.

Pour mémoire, la troisième compétence optionnelle prévue par les statuts du SIGN et que Nouméa ne lui a pas transféré concerne « la collecte sur les points d'apport volontaires mis à la disposition des abonnés du service ».

Le SIGN regroupe les communes de Dumbéa, du Mont-Dore, de Nouméa et de Païta.

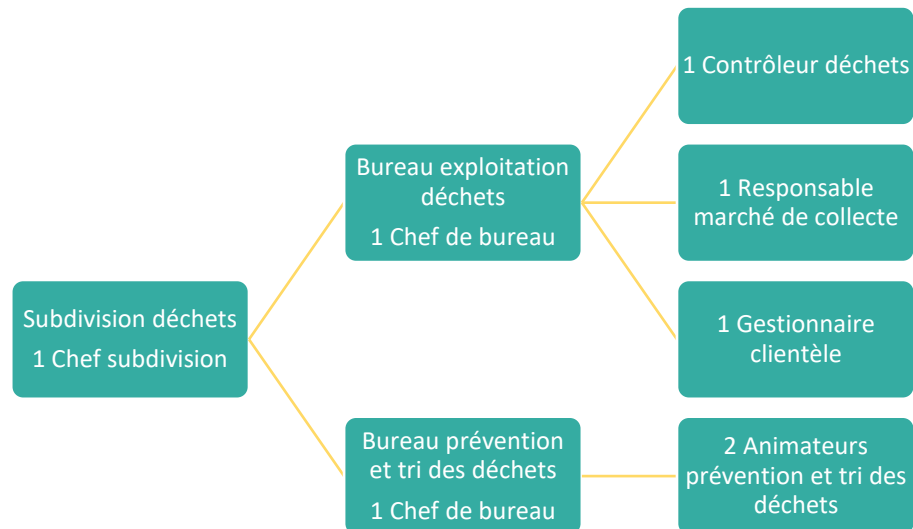


Les moyens de la Ville de Nouméa

▪ Division Performance des Services Délégués

Au sein du Pôle aménagement de la Ville de Nouméa et dans la Direction de l'Espace Public, la Division Performance des Services a en charge le contrôle des contrats délégués (distribution d'énergie électrique, eau potable, assainissement et collecte des déchets ménagers).

La subdivision déchets de la DPSD, composée d'une équipe 8 Equivalents Temps Plein (ETP), assure l'organisation et le suivi des marchés de collecte des déchets ménagers.



▪ Direction des finances

La Direction des Finances de la Ville de Nouméa est en charge de toute la partie recouvrement de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM) au travers de la section recettes du Service de l'Exécution Budgétaire (SEB)

La Régie de la Ville de Nouméa se charge du recouvrement pendant 3 mois à partir de l'envoi des factures. Au-delà, le recouvrement des impayés est assuré par la Trésorerie de la Province Sud.



Les contrats de prestation de service

Les prestations de gestion des déchets sont découpées en 6 marchés présentés ci-dessous :

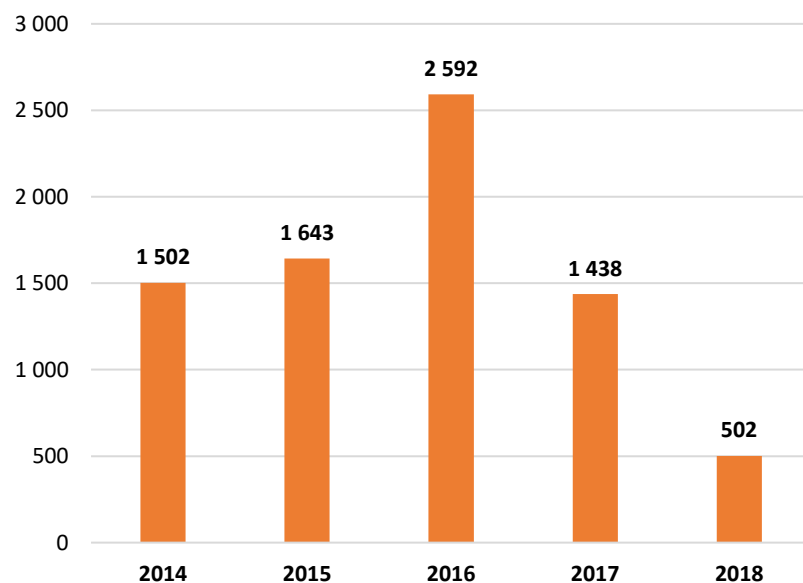
Fourniture bacs de pré-collecte, colonnes points d'apport volontaire et pièces détachées	TERRA NC Marché de clientèle : 3 ans	Nov. 2016 – Oct. 2019
Fourniture colonnes points d'apport volontaire et pièces détachées	TERRA NC Marché de clientèle : 1 an renouvelable : 2 fois	Nov. 2016 – Oct 2019
Collecte des ordures ménagères	CALECO Environnement Marché : 6 ans	Mai 2017 – Avril 2023
Collecte sélective en points d'apport volontaire	CALECO Environnement Marché de clientèle : 1 an renouvelable : 2 fois	Nov. 2016 – Oct 2019
Collecte des déchets ménagers volumineux	CALECO Environnement Marché de clientèle - 3ans	Déc. 2016 – Nov. 2019
Gestion de la relation avec les usagers	CMG/CLINEO Marché : 6,5 ans	Nov. 2016 – Avril 2023



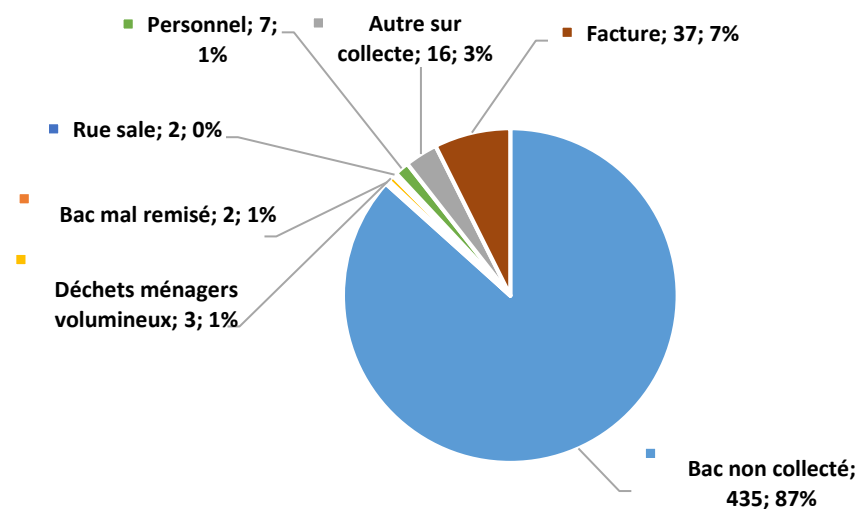
Les réclamations reçues par le service déchets

Le nombre de réclamations a très nettement baissé : de plus d'un tiers par rapport à 2017. Cette baisse s'explique par les réclamations sur la collecte des ordures ménagères qui sont passées de 1438 à 502.

Evolution du nombre de réclamations
du service déchets



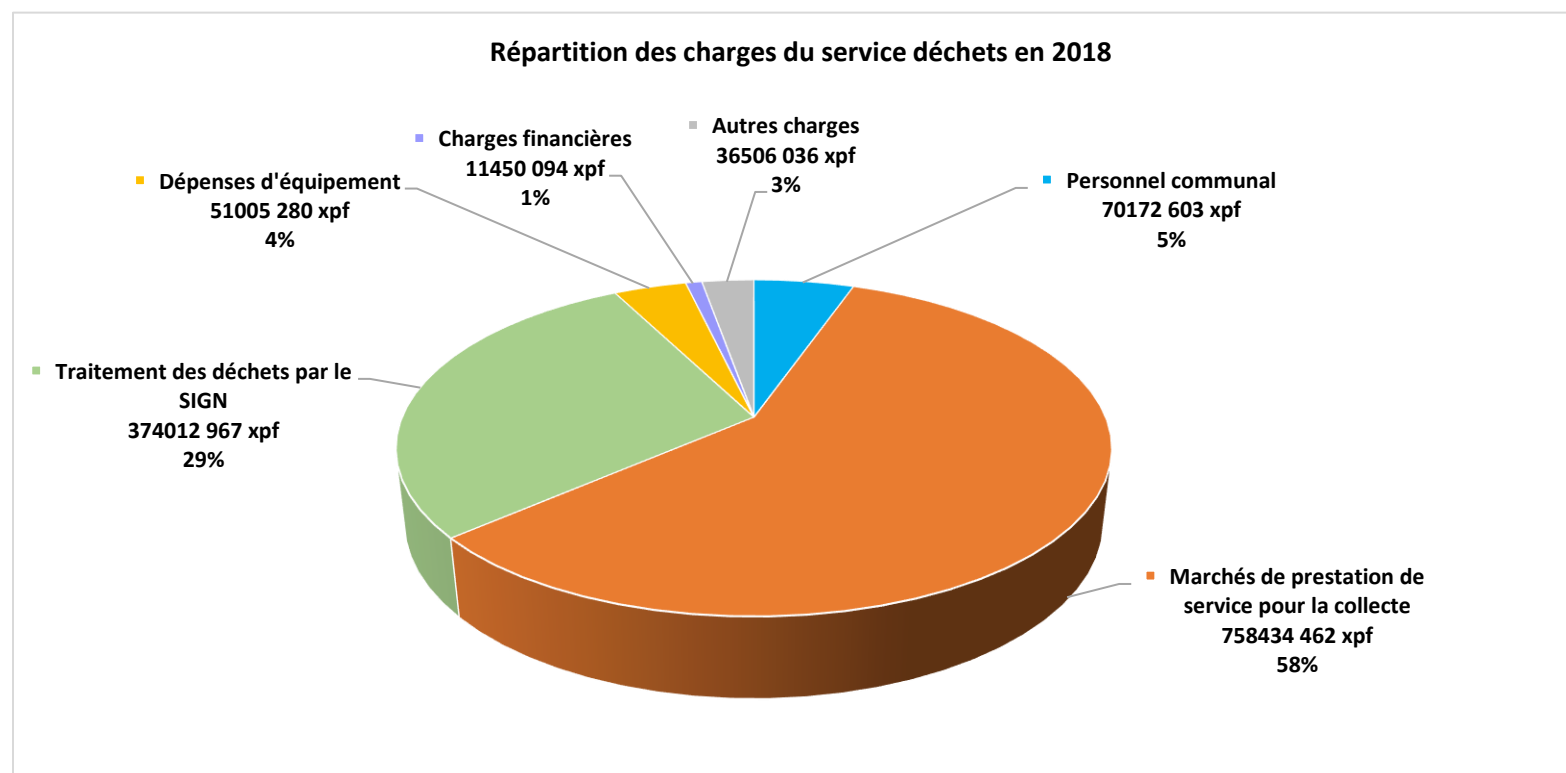
Répartition des réclamations reçues en 2018



4. Les aspects financiers du service déchets de Nouméa

Les charges du service

En 2018, le coût global de fonctionnement du service des déchets est resté stable par rapport à 2017 pour s'établir à **1 301 158 442 FCFP**, en hausse de **+0,87%** :

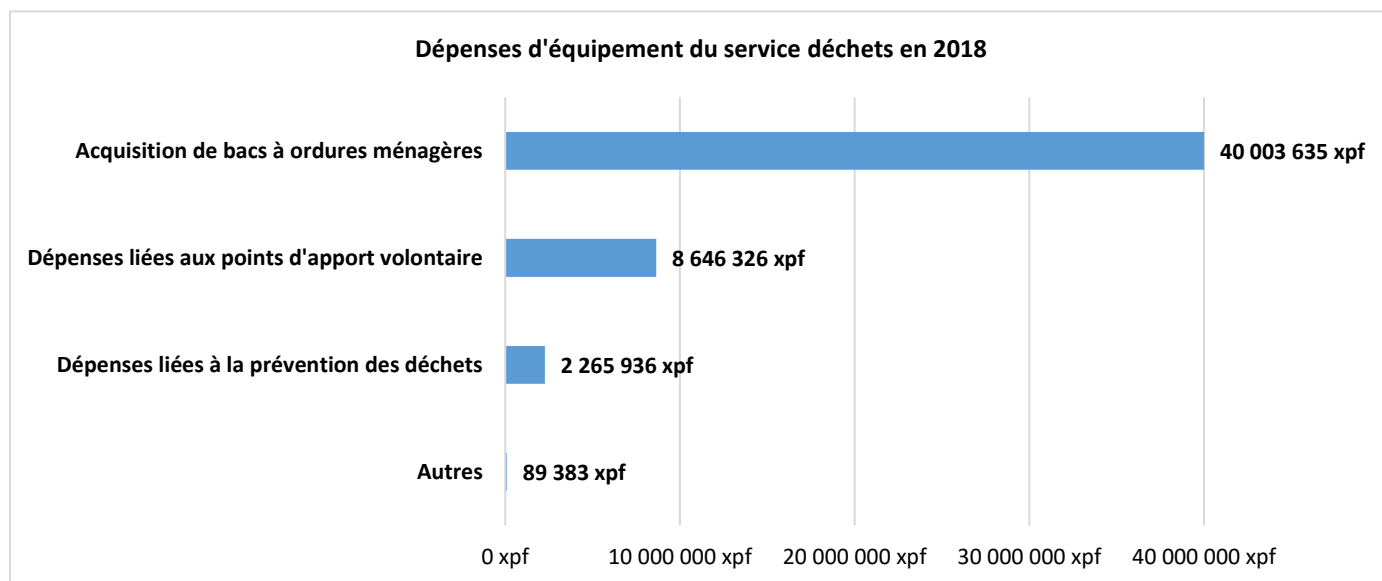




L'évolution du montant total des factures émises pour chacun des **marchés de prestation du service déchets** a été la suivante :

	2018	2017	Evolution
<i>Collecte des ordures ménagères</i>	477 105 910 xpf	538 133 721 xpf	-11,3%
<i>Collecte des déchets verts et objets encombrants</i>	90 452 769 xpf	88 389 917 xpf	2,3%
<i>Collecte et maintenance des points d'apport volontaire</i>	15 018 843 xpf	14 895 063 xpf	0,8%
<i>Assistance - gestion des ordures ménagères et déchets verts</i>	108 330 390 xpf	140 126 381 xpf	-22,7%

En ce qui concerne les dépenses d'investissement, la répartition a été la suivante :





Les recettes du service

Le financement du service de collecte et de traitement des déchets produits est assuré par la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM), qui peut être complétée par des subventions et d'autres produits exceptionnels comme les pénalités appliquées sur les marchés de prestation.

La **Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères** est une contribution à la gestion des déchets en contrepartie du service rendu, à savoir :

- la mise à disposition d'un bac de pré-collecte suivant la taille du foyer de l'utilisateur,
- la collecte en porte-à-porte des ordures ménagères,
- la collecte des déchets ménagers volumineux sur rendez-vous 4 fois par an,
- la mise à disposition des 34 points d'apport volontaire pour les déchets valorisables et leur collecte,
- la mise à disposition des 3 déchèteries pour les déchets valorisables et les déchets relevant de la Responsabilité Élargie des Producteurs et leur collecte,
- le traitement et/ou la valorisation des déchets collectés.

En vertu de l'Arrêté municipale 2019/702, la REOM est due par l'ensemble des administrés occupants un logement, qu'ils soient propriétaires ou locataires.

Une délibération annuelle fixe les tarifs de la REOM. Le tarif varie en fonction de la capacité des bacs mis à disposition des usagers et de la fréquence des collectes. Les tarifs de la REOM applicables en 2018 ont été fixés en conseil municipal par la délibération n°2017/1065 12 décembre 2017. Sa facturation est trimestrielle.

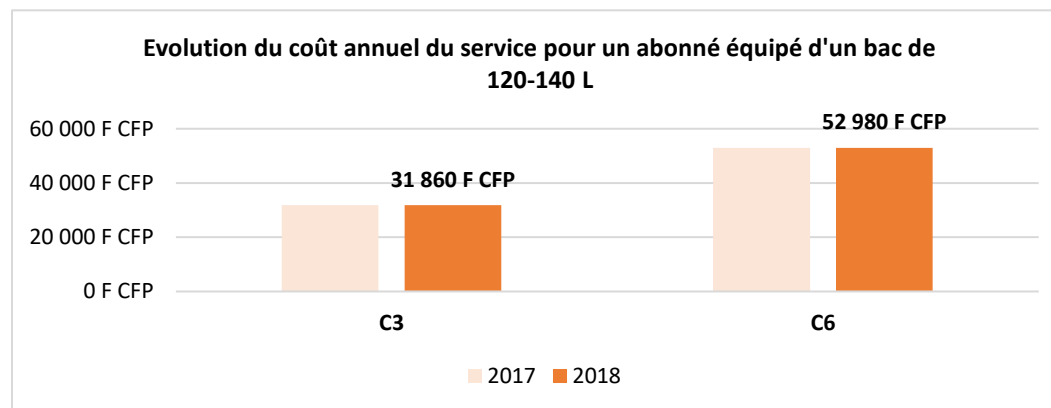
Au 01 janvier, les tarifs étaient les suivants en **F/CFP par mois** :

Fréquence de collecte	Volume bac en litres	2018			2017			Evolution
		Collecte	Traitement	REOM totale	Collecte	Traitement	REOM totale	
C3	120 / 140	1 954	701	2 655	1 954	701	2 655	0%
	240	2 238	1 402	3 640	2 238	1 402	3 640	0%
	340	2 419	1 986	4 405	2 419	1 986	4 405	0%
	660	3 050	3 855	6 905	3 050	3 855	6 905	0%
C6	120 / 140	3 013	1 402	4 415	3 013	1 402	4 415	0%
	240	3 631	2 804	6 435	3 631	2 804	6 435	0%
	340	4 088	3 972	8 060	4 088	3 972	8 060	0%
	660	5 140	7 710	12 850	5 140	7 710	12 850	0%

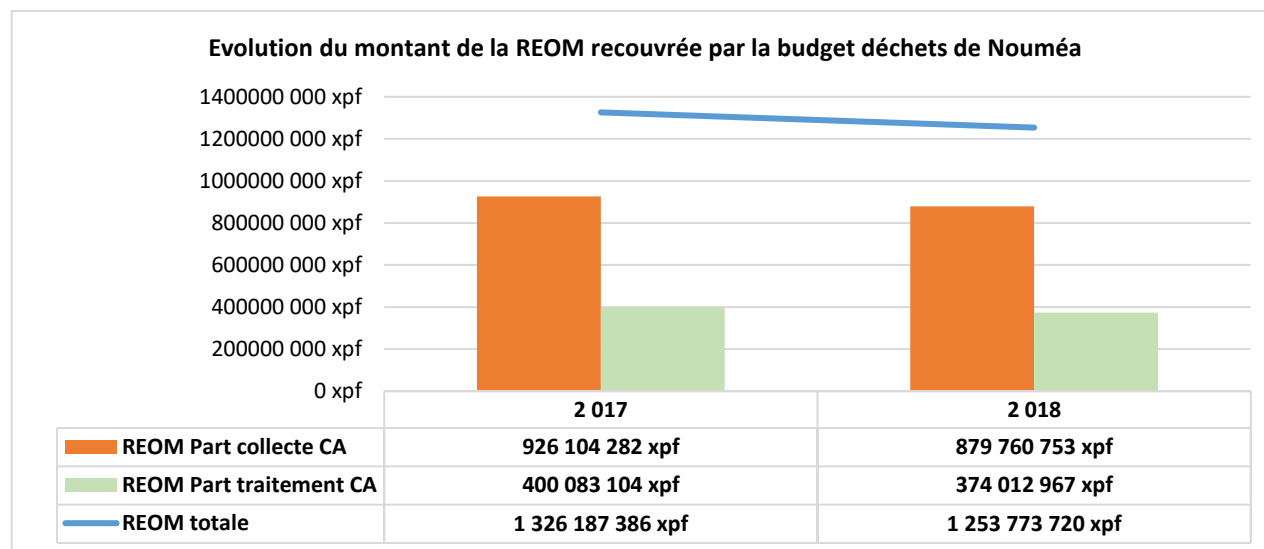
NB : le service des déchets étant géré en direct par la ville de Nouméa, la REOM est facturée hors TGC (taxe générale sur la consommation).



En 2018, le coût annuel du service en fonction de la contenance du bac et de la fréquence de collecte bac de base d'une contenance de 120/140 L s'est élevé à 31 860 F CFP par an pour une collecte 3 fois par semaine et **52 980 F CFP par an** pour une collecte 6 fois par semaine, inchangé par rapport à 2017 :

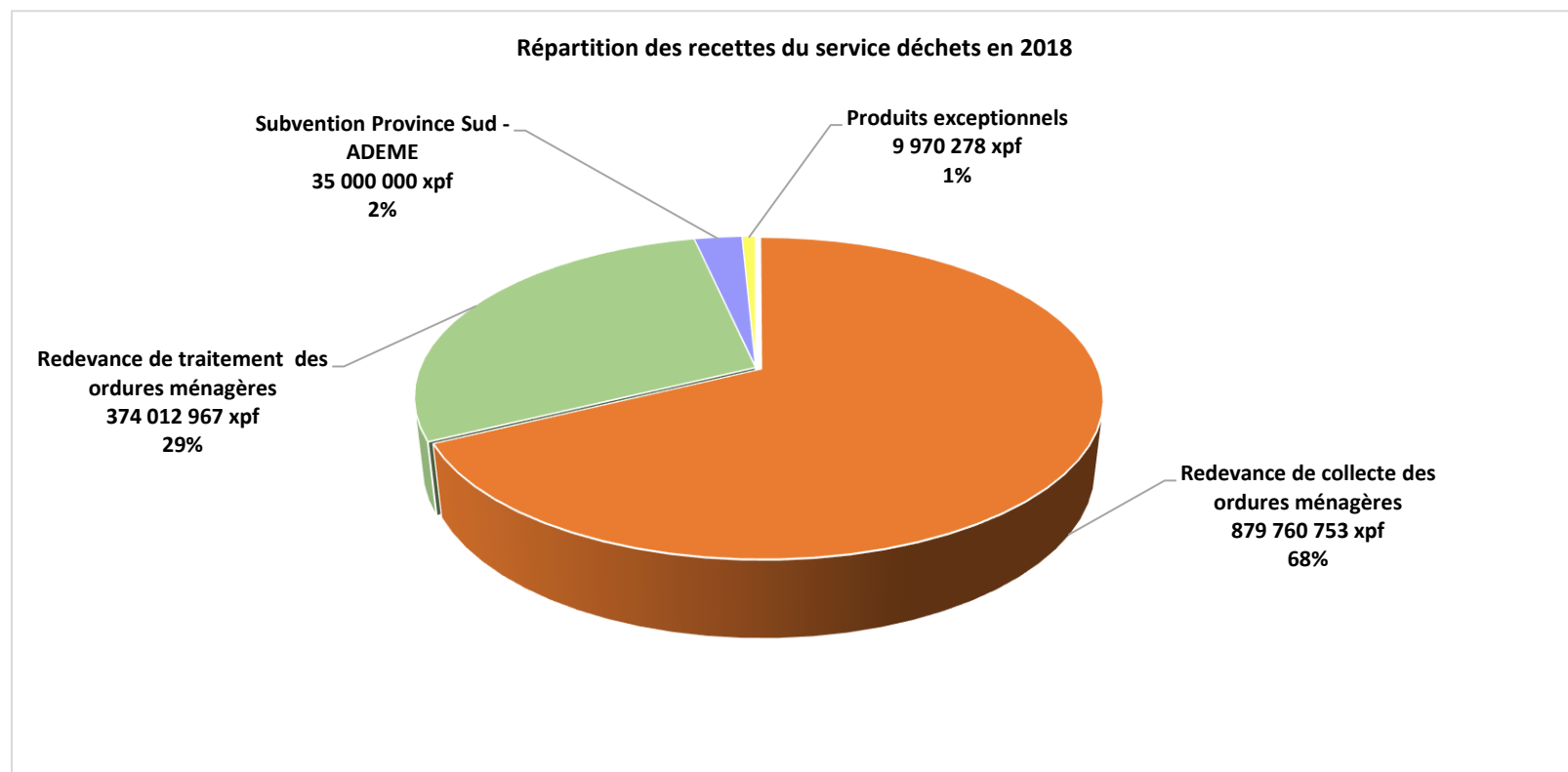


En 2018, le montant total des recettes de la REOM pour le budget déchets de Nouméa s'est élevé à **1 253 773 720 F CFP**, en baisse de **-5,5%** par rapport à 2017 :



En juillet 2019, **taux de recouvrement** des factures 2018 atteignait **88%**.

En 2018, les recettes totales du service déchets se sont élevées à **1 298 743 998 F CFP**, en baisse de 3,7% par rapport à 2017 :



Ces recettes ont généré pour l'année 2017 un résultat légèrement déficitaire de – 2 837 44 F CFP qui représente 0,22% des recettes totales. **Le budget a donc été équilibré.**

Le compte administratif 2018 faisait ainsi apparaître en fin d'exercice un solde d'exécution hors restes à réaliser de **214 970 330 F CFP**.



L'endettement du service

Les indicateurs caractéristiques de l'endettement du service déchets de Nouméa sont les suivants :

	2 018	
Capital restant dû au 31/12	169 814 422 F CFP	
Ratio de flux	19%	<i>Part de la charge financière dans le solde de gestion disponible après le paiement de l'ensemble des charges d'exploitation</i>
Durée d'extinction de la dette	3 ans	<i>Nombre d'années théorique nécessaire pour rembourser la dette en y consacrant l'intégralité du solde de gestion</i>